

Procédures relatives à la Formule 50 pour les sacs d'échantillons de semences aux fins de la vérification des variétés

L'ACPS et l'ACIA ont besoin d'échantillons de semences pour la vérification des variétés afin de surveiller le processus de certification des cultures. Les échantillons proviennent de parcelles Probation, Fondation et Select ainsi que d'enquêtes dirigées et de programmes de vérification. **Si vous ne respectez pas les procédures décrites ci-dessous, il se peut que votre échantillon ne soit pas traité et qu'aucun certificat de culture ne soit délivré.**

- Tous les producteurs qui produisent des parcelles doivent soumettre un rapport sur leur production de parcelles avant que la certification puisse être réalisée. Ceci permet à l'ACPS de fournir une rétroaction aux sélectionneurs de végétaux sur les caractéristiques variétales telles que la stabilité et l'adaptabilité à la région où la parcelle est produite.
- Une Formule 50 - Rapport sur la production de parcelles est ***exigée par variété*** plutôt que par parcelle. La Formule 50 peut être envoyée par voie électronique sur le site des membres du site Web de l'ACPS. Des formules papier sont disponibles sur demande auprès du bureau de l'ACPS.
- La vérification des variétés consiste à confirmer l'identité et la pureté variétales de la variété que le producteur compte produire. Par le passé, il fallait un échantillon de semences pour chaque parcelle de Probation, Fondation et Select. **À partir de 2020, vous devez envoyer seulement un échantillon par variété, un échantillon par certificat.** Veuillez envoyer votre échantillon de semences avant le **15 février**.
- Remplissez tous les champs sur l'étiquette du sac d'échantillon de semences. Chaque étiquette doit être remplie au complet. Si vous ne le faites pas, vous risquez que votre échantillon ne soit pas traité et qu'aucun certificat de récolte ne soit délivré.
- Remplissez le sac d'échantillons de semences propres provenant de votre parcelle.
 - La taille minimum de l'échantillon pour les céréales, le maïs, les haricots et d'autres espèces à grosses graines est de 450 grammes (1 lb).
 - La taille minimum de l'échantillon pour les espèces à petites graines est de 100 grammes (3,5 oz).
 - Pour de plus amples renseignements sur la taille minimum de l'échantillon pour d'autres espèces, veuillez communiquer avec l'ACIA.
- Tous les échantillons de semences pour les parcelles de Probation, Fondation et Select doivent être envoyés directement au Laboratoire de vérification des variétés de l'ACIA ***et non*** au bureau de l'ACPS comme par le passé.

Programme de vérification des variétés de l'ACIA
Unité de la science des semences

www.seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
202-240, rue Catherine Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 2G8





3851, chemin Fallowfield, édifice 210, case postale 11300
Nepean ON K2H 8P9

- Pour le canola / colza et la moutarde (*Brassica juncea* de qualité canola), une analyse de la teneur en acide érucique des semences de chaque parcelle doit être faite.

www.seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Téloc 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
202-240, rue Catherine Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 2G8

